

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018 A 19 H, EN MAIRIE

**Étaient présents** : Patrick LERMINE, maire,  
Marie-Françoise CAUMONT, adjointe au maire, Denis LEVIONNOIS Michel CHESNEL, adjoints au  
maire  
Françoise BEZIER, Dominique CANTAIS, Alain GAUTIER, Françoise GOUSSARD, Brigitte  
GRICOURT conseillers municipaux ;

**Absents excusés et représentés** : Ben Ahmed ALLA ayant donné pouvoir à Patrick LERMINE, Anne  
Ly ayant donné pouvoir à Marie-Françoise CAUMONT

**Absents** : Guillaume BARDELLE ; Bertrand LARSONNEUR ; Valérie MAS

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le  
conseil municipal nomme Françoise BEZIER, secrétaire de séance.*

## Ordre du jour de la réunion :

**I. Conseil municipal des enfants**

**II. Remboursement d'une facture à l'association des Jeunes de Cresserons**

**III. Garantie d'emprunt au profit de Partélios Habitat**

**IV. Indemnité de conseil au comptable du trésor**

**V. Retrait de la commune déléguée de Pont Farcy – Adhésion de la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon  
au SDEC**

**VI. Membre de la commission de contrôle des listes électorales**

**VII. Questions diverses**

## SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal  
procède à sa signature.

## MODIFICATION D'ORDRE DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Des membres du conseil municipal des enfants étant présents afin d'évoquer leurs propositions, monsieur  
le maire demande au conseil municipal de bien vouloir démarrer le conseil par ce point afin de libérer les  
enfants plus tôt.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

## **I – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - PROJETS**

Monsieur le maire présente successivement les projets élaborés par le conseil des enfants avec l'aide de  
Madame Françoise BEZIER et Pierre OURSEL, un dossier complet, détaillé et décrivant la mise en place  
desdits projets ainsi que leurs financements a été distribué aux membres.

### Amélioration du Square et du Skate Park

Square : les enfants souhaitent ajouter deux jeux : un toboggan pour les plus petits et une balançoire, une  
enquête auprès des habitants laisse apparaître que cette demande est plébiscitée.

Comme il ne faut pas trop charger la surface du square, Marie-Françoise CAUMONT se montre plus  
favorable à l'installation d'un toboggan qui présente moins de risque qu'une balançoire. Cette proposition  
est acceptée unanimement. Le conseil municipal s'engage également a procédé à l'installation d'une  
cabane à livres supplémentaires dédiée aux jeunes. La réparation de la cabane à livres actuelle est en  
cours.

Monsieur le maire demande également à la secrétaire de relancer le fournisseur quant à la livraison de la poubelle qui aurait dû être offerte avec la commande de jeux.

#### Skate Park :

Monsieur le maire procède à la lecture des demandes des enfants sur l'amélioration de l'équipement du skate-park car la rampe actuelle ne permet pas aux débutants de s'y mouvoir facilement.

Techniquement, il apparaît difficile de faire cet ajout. Néanmoins, un rail supplémentaire permettant une glisse en roller peut-être inscrit au budget 2019.

#### Repas Bio à la cantine :

Les enfants souhaitent intégrer du bio dans les repas de cantine et participer ainsi au respect de l'environnement en terme de production.

Marie-Françoise CAUMONT intervient et explique aux membres que dans le cahier des charges qui a été mis en place avec le fournisseur CONVIVIO les notions de circuit court et d'économie locale ont été actées au contrat. L'engagement de Convivio est de limiter le transport des produits dans un rayon défini et de proximité. Par ailleurs, il s'avère que le surcroût d'un repas bio étant de 1.27€, l'augmentation globale du poste cantine serait d'environ 14000€ pour la collectivité ce qui n'est pas envisageable.

Le conseil municipal devant respecter l'équité, il apparaît difficile pour toutes les familles de prendre en charge ce coût supplémentaire. Le conseil municipal demande aux enfants de bien vouloir enquêter auprès des parents d'élèves afin de préciser ce point.

#### Bibliothèque :

Le conseil des enfants souhaite mettre en place une bibliothèque dans les locaux de l'école Jacques Prévert avec une gestion faisant appel au bénévolat. Sur cette proposition, les enseignantes n'ont pas dit non mais refusent que les livres sortent des locaux.

Le conseil municipal conclut que ce projet nécessite un travail d'approfondissement ( lieu – quantité d'ouvrages – modalité d'accueil ) et propose aux enfants de travailler sur le concept de bénévolat qui représente un travail de longue haleine et sur l'association de bénévoles à la réflexion.

#### Création d'un jardin partagé :

Il existe déjà un jardin à Cresserons qui a été réalisé sur le terrain situé à proximité de l'école, par les enfants dans le cadre des temps d'activités périscolaires, il est également à disposition du centre aéré.

Techniquement, le conseil municipal ne voit pas d'inconvénient à réactiver le concept qui pourrait être aussi orienté sur le lien intergénérationnel. Le conseil municipal demande aux enfants de mettre en place un questionnaire sur le bien-fondé de leur demande auprès des cresseronnais.

#### Création d'un mur d'expression :

Denis LEVIONNOIS prend la parole et indique que ce projet pourrait être mis en place facilement soit sur le mur en bas du village utilisé par le passé comme support par les associations, soit au sein de la MJC, en apposant un panneau que l'on pourrait facilement repeindre.

Un mur entre le skate park et le city park produirait le même effet enclavant que la haie précédente, ce que le conseil municipal ne souhaite pas au vu des précédents incidents (alcools, déchets et nuisances sonores).

Cette demande est accordée.

## **II – REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A L'ASSOCIATION DES JEUNES DE CRESSERONS**

La commune a reçu une demande de remboursement de factures Orange de la part de l'Association des jeunes de Cresserons en date du 10 septembre dernier pour un montant de 147.87€.

Effectivement après vérification, il a été constaté que les factures Orange afférentes à la MJC ont été réglées deux fois durant l'été, des avoirs ont été réaffectés. La commune peut donc procéder au remboursement de la somme à l'Association des Jeunes de Cresserons.

Le conseil municipal vote le remboursement à l'association.

### **III - GARANTIE D'EMPRUNT – PARTELIOS HABITAT**

Dans le cadre de la loi de finances 2018, PARTELIOS HABITAT a mis en œuvre un ensemble de mesures dont la Réduction de loyer de solidarité (RLS). Pour les accompagner dans cette nouvelle réforme, la Caisse des Dépôts a proposé un allongement de 5 ans des prêts initialement garantis par la collectivité.

Les caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées étant modifiées, PARTELIOS demande aux collectivités de réitérer leur garantie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les conditions ci-dessous :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

### **IV - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

La commune est amenée à délibérer sur le montant de l'indemnité allouée au trésorier en charge des finances de Cresserons au titre de l'année 2018.

**Considérant** que l'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années,

Le conseil municipal décide, au titre de l'année 2018, d'attribuer à monsieur Jean-Marc LEGROS, comptable public de la trésorerie de Ouistreham, l'indemnité de conseil au taux de 100% à savoir la somme de 465.24€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant de l'indemnité.

### **V - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON AU SDEC ENERGIE**

Monsieur le maire expose que, par délibération du 28 juin 2018, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energie renouvelable » et « Eclairage Public ».

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion.**

### **RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PONT FARCY DU SDEC ENERGIE**

Monsieur le maire expose que, par délibération du 5 avril 2018, la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et constituée des communes de Tessy sur Vire et Pont-Farcy, a demandé le retrait de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE, cette dernière ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce retrait.**

## **VI - NOMINATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUPPLEANT DANS LE CADRE DE LA REFORME DES MODALITES D'INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales a été actée ( **CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 12 JUILLET 2018** ) et que dans le cadre de sa mise en place, la commission électorale qui habituellement contrôlait les inscriptions et radiations est amenée à disparaître à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La préfecture a demandé aux communes de procéder à la nomination d'un délégué et d'un suppléant afin d'exercer le contrôle des décisions d'inscription et de radiation que le maire prendra seul à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Sont désignés à l'unanimité des votes :  
déléguée Madame Françoise GOUSSARD  
délégué suppléant Monsieur Alain GAUTIER

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **1°) Inondations :**

Monsieur Michel Chesnel revient sur les inondations du week-end du 6 & 7 octobre dernier, notamment sur les difficultés rencontrées par les habitants du bas de Cresserons, dont les maisons sont situées en zone inondable. Monsieur LERMINE fait un point sur l'avancement des travaux sous la compétence de l'interco Cœur de Nacre. Monsieur Lermine rappelle que les communes avoisinantes ont, elles aussi soufferts des dernières intempéries et que la communauté de communes a tout au long de l'année travaillé avec le Cabinet ALISE pour que les travaux soient lancés début 2019 et afin de réduire l'impact des épisodes météorologiques, qui semblent-ils sont toujours plus nombreux et violents. Il informe, par ailleurs, que Monsieur SOUCASSE s'est engagé personnellement à suivre ce dossier. Monsieur le maire demande à la secrétaire d'élaborer un projet de courrier en ce sens et de rappeler à Monsieur le président de l'interco, l'urgence de la situation.

2°) La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 26 novembre 2018 à 19h.

La séance est levée à 20h45 heures

*Vu par nous, Maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la Maire le 2018, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.*

Le secrétaire de séance  
Françoise BEZIER



A Cresserons, le 23 octobre 2018  
Le Maire,  
Patrick LERMINE

